

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOULON Thierry, M. DELARBRE Michel, M. GUEZE Daniel, M. GRIMAUD Guillaume, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M. BOIS Bernard, Mme COPIE Magali

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

VENTE ETRAVE

La commune de Saint Michel de Chabrillanoux, intéressée par l'étrave de déneigement et les chaînes dont notre commune n'a plus besoin (service de déneigement assuré par l'entreprise BROSSON TP qui dispose de son propre équipement), propose de racheter ce matériel pour la somme de 2 000,00 euros.

Les élus du conseil municipal donnent leur autorisation à Monsieur Le Maire pour effectuer cette vente au prix de 2 000,00 euros.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE CHATEAUNEUF »

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de la part de M. LAFAYETTE, président de l'association « Les Amis de Châteauneuf », qui souhaiterait utiliser le local de la salle communale du bas (anciennement le bureau du relais d'assistantes maternelles) pour entreposer les archives municipales (conservation et consultation).

La mise à disposition de ce local à l'association « Les Amis de Châteauneuf » se ferait pour une durée déterminée (à définir) avec tacite reconduction et possibilité de rupture pouvant émaner des deux parties.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJET DE PERIMETRE (dans le cadre de la loi NOTRe)

Le 14 avril 2016, le Préfet de l'Ardèche, Alain TRIOLLE, a publié un arrêté de projet de périmètre d'une communauté d'agglomérations issue de la fusion de la communauté d'agglomérations de « Privas Centre Ardèche » et de la communauté de communes du Pays de Vernoux dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

« A compter de cette notification, les élus municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur le **périmètre** (avis favorable ou défavorable). A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. La fusion sera prononcée par arrêté après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant au mois la moitié de la population totale de celles-ci. » Les conseillers municipaux devront également se prononcer sur la **représentativité** de l'organe délibérant en fonction du nombre de siège qui est attribué à chaque commune membre, sur le **siège** du futur établissement et sur sa **dénomination**.

Compte tenu du délai de 75 jours à compter du 14 avril 2016 dont disposent les élus pour se prononcer, M. Le Maire propose de reporter ces délibérations lors d'un prochain conseil pour permettre de poursuivre les discussions et les réflexions sur la question. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SIGNALETIQUE

L'entreprise Courtial souhaiterait disposer d'un panneau de signalisation directionnel au « croisement de Châteauneuf » (croisement Châteauneuf de Vernoux/Vernoux en Vivarais sur l'allée de Pras) afin d'indiquer sa situation dans le village de Châteauneuf (logistique/vente directe). Le Direction Départementale des Territoires (DDT - implantation de cette signalétique sur la D105) n'y voit aucune objection. M. Le Maire propose de mettre en place un système de signalétique à mâts et lattes et de le proposer à l'ensemble des entreprises qui pourraient être intéressées (GAEC de Mirabel, entreprise Machissot...). La commune prendrait en charge les mâts de fixation, et les entreprises intéressées prendraient en charge les lattes personnalisables.

Le choix du modèle du panneau et de la charte graphique sera étudié plus en détails lors d'un prochain conseil.

TRAVAUX

La descente de Vallier nécessite des travaux pour résoudre les problèmes relatifs aux eaux pluviales, avec pour solution, la mise en place d'un système d'écoulement dans les fossés. Conformément aux dépenses d'investissement prévues au budget 2016 en termes de voirie, le Conseil Municipal a également décidé de curer les fossés et de refaire les bords de routes de la commune. Pour rappel, le marché de travaux a été accordé à l'entreprise Brosseau Travaux Publics. Ces travaux débuteront au mois de mai 2016.

QUESTIONS DIVERSES

↳ *Fleurissement*

Deux nouveaux bacs à fleurs ont pris place devant la Mairie. Les anciens ont été déplacés pour remplacer deux bacs en bois en mauvais état dans le village. La commande de fleurs et de plantes (romarin, sauge, althéa...) pour le fleurissement du village est arrivée. M. Le Maire annonce également qu'un « big bag » de compost issu de la station d'épuration sera mis à la disposition des habitants dans la cour de la salle communale.

↳ *Vols*

Le conseil municipal se désole de constater que des vols ont eu lieu sur la commune (plaques d'égouts, panneaux directionnels, cloche de Mme CHENEVIER...).

↳ *ERDF*

ERDF a informé la commune de la possibilité de mettre en place une borne électrique avec un coffret de branchement permanent dans le village pour permettre aux utilisateurs qui en ont besoin de manière ponctuelle de disposer d'un raccordement à l'électricité à l'extérieur lors d'évènements. Cette borne pourrait être raccordée lors de l'extension du réseau prévue dans le village. Le coût d'un tel aménagement est évalué aux alentours de 1 500 euros.

↳ *Lamas*

Mme CACHARD et son fils ont accepté de vendre leur terrain arboré à la commune afin de le mettre à disposition de Mme BARRAL pour les besoins de son activité de promenades avec des lamas. La commune a déjà signé un compromis de vente pour l'acquisition de ce terrain. Dans l'attente, la commune a obtenu l'autorisation de commencer les travaux de déboisement pour permettre à Mme BARRAL de démarrer son activité au plus vite. Le bois sera stocké en attendant de prendre une décision sur la forme de sa mise à disposition aux habitants de la commune.

↳ *Normes pour l'accessibilité*

M. VACHER Michel est venu expertiser les locaux de la mairie afin de vérifier le respect des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- La porte d'accès au secrétariat est trop étroite mais les personnes à mobilité réduite peuvent être reçues par la secrétaire de mairie dans la salle de réunion du conseil ;*
- Les toilettes handicapés vont être débarrassées ;*
- Une place de stationnement réservée GIC GIG va être aménagée.*

↳ *Fauchage raisonné*

M. Le Maire donne lecture du courrier de la DDT concernant le fauchage raisonné. Leurs services interviendront dans la commune durant la semaine 21 (23 au 27 mai).

↳ *Interdiction de brûlage des déchets verts*

Depuis le 01/01/2016, la Mairie ne peut plus délivrer aucune autorisation de brûlage des déchets verts aux particuliers. Cette autorisation ne peut être délivrée qu'aux exploitants agricoles et forestiers. Le brûlage des déchets verts (sauf exception) ne peut se faire quand dans les déchetteries où des stations de déchets verts sont prévues.

↳ *Rallye de la fête des vins*

M. Le Maire donne lecture du courrier du Club Cyclo de Saint Péray qui installera l'arrivée du rallye de la fête des vins dans la commune de Châteauneuf le samedi 3 septembre 2016.

↳ *C.I.A.S.*

M. Le Maire fait part de l'obligation de la commune d'afficher l'arrêté de modification du C.I.A.S. sur le panneau d'affichage public.

↳ *Date du prochain conseil municipal : vendredi 27 mai 2016 à 20 h 30*

La séance est levée à 22 h 30